



Le Parisien

Lorient - PSG 3-2
Des raisons
de s'inquiéter
pour Paris



PAGES 17 ET 18

LUNDI 1^{er} FÉVRIER 2021 N° 23770 - 1,70 €

Spécial emploi 2021

Comment changer de métier

C'est le moment de se reconverter. Santé, e-commerce, informatique... Région par région, voici les secteurs porteurs.

PAGES 2 ET 3



Notre guide
20 pages



Covid-19

■ Qui peut encore voyager à l'étranger



■ Va-t-on limiter les déplacements interrégions ?

■ Gestes barrière : le casse-tête de la maternelle

PAGES 8 À 10

LP/ARNAUD JOURNOS

Culturebox La nouvelle chaîne de France Télévisions



PAGE 28

FTV/JULIEN BÉNHAMOU

STOCK: LUIS ALVAREZ

Avis de Décès

77 - FONTAINS

Marie-Rose KALUZNY son épouse, Isabelle sa fille, Jean-Baptiste et Céline Nicolas et Emilie ses fils et belles-filles, Justin, Matthieu, Louis et Léo ses petits-fils, Edmond et Thérèse KALUZNY Son frère et sa belle-sœur, Jean-Pierre et Nadine SUKIENNIK Son beau-frère et sa belle-sœur, Sa famille, ses amis

ont l'immense tristesse de vous faire part du décès de

Jean-Marie KALUZNY

survenu le lundi 25 janvier 2021 à l'âge de 73 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 1^{er} février 2021 à 11H en l'église Saint-Martin-et-Saint Magne de Nangis, suivie de l'inhumation au cimetière de Fontains.

SERVICES FUNÉRAIRES 7/7
77370 NANGIS

94 - FONTENAY SOUS BOIS

Carine et Ludovic CHRÉTIEN

ont la douleur de vous annoncer le décès de leur père

**Louis CHRÉTIEN
«WILLY JOHN»**

décédé à l'âge de 90 ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 2 février 2021 à 11H15 au cimetière communal de Fontenay-sous-bois (116 boulevard Galliéni - 94120).

PFG SERVICES FUNÉRAIRES
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
01 48 75 41 97

77 - OZOIR LA FERRIÈRE

Frank, Sophie, François, Boris et Guillaume, ses petits-enfants ; Ses arrière-petits-enfants ; Toute sa famille et ses amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Mme Isabelle POGER
née BERTHELOOT**

survenu le 27 janvier 2021, à l'âge de 95 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 1^{er} février 2021, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre d'Ozoir la Ferrière, sa paroisse, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière ancien d'Ozoir la Ferrière, dans la sépulture de famille.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

PF DE LA BRIE B. BENOIST
77220 TOURNAN EN BRIE
01 64 07 10 53

77 - SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS

Mme Liberta FESNIÈRES, sa belle-sœur, M. Marc FESNIÈRES, Mme Brigitte MARTINEAU, M. Bruno DRUGÉ, Mme Marie-Christine DRUGÉ, ses neveux et nièces

Ainsi que toute la famille

**Mme Annie DRUGÉ
née FESNIÈRES**

survenu le mardi 26 janvier 2021, à Montereau-Fault-Yonne, à l'âge de 91 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 1^{er} février, à 14H30, en l'église de Saint-Pierre-Lès-Nemours, suivie de l'inhumation, à 15H30, au cimetière de Nemours.

ETS LOMBRAGE
«LE CHOIX FUNÉRAIRE»
77140 NEMOURS
01 64 28 02 23

Remerciements

77 - LÉCHELLE

M. et Mme Pierre STANIK, M. et Mme Michel STANIK, ses enfants Sibylle, sa petite-fille

Ainsi que toute la famille,

très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**Mme Stéphanie STANIK
née WALCZYNSKI**

vous remerciant bien sincèrement d'avoir partagé leur peine par votre présence, vos envois de fleurs, souvenirs et condoléances.

P.F. CANARD
LE CHOIX FUNÉRAIRE
77160 PROVINS
01 60 58 01 01

**Le Parisien
CARNET DU JOUR**

01 87 39 80 00
carnets@teamedia.fr
carnet.leparisien.fr

Décès d'un proche ?
Informez, remerciez, présentez
vos condoléances et honorez sa mémoire

77 - JOUY LE CHATEL

Ses neveux, nièces, cousins, cousines,

très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Mme Jacqueline MALABRE

tiennent à vous remercier bien sincèrement d'avoir partagé leur peine par votre présence, votre soutien et votre sympathie.

POMPES FUNÉBRES CANARD
LE CHOIX FUNÉRAIRE
77160 PROVINS
01 60 58 01 01

La reproduction de nos petites annonces est interdite

77 - MORMANT - CHAMPEAUX

M. Jean-Claude HUGON et Mme. Gisèle HUGON, Mauricette TORRENT, ses parents ; Christopher, Guillaume, Maxime, Lucas, Koral, Chloé, ses enfants ; Lyloo, Kélya, Kassy, ses petits-enfants ; M. Thierry Appert, Alexis et Mélanie, son frère, son neveu et sa nièce ainsi que toute la famille

ont profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de leur cher défunt

M. Richard HUGON

et remerciant toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil et celles qui ont apporté des fleurs, des plaques et des messages de condoléances.

PF ET MARBRERIE FOREST
01 64 25 62 55

77 - PROVINS

Mme Ginette HEIDET, son épouse Pascal et Marie HEIDET, ses enfants Matthieu et Audrey HEIDET, Camille et Florent NOËL, ses petits-enfants Ses arrière-petits-enfants, Ses frères et sœurs, Ainsi que toute la famille et amis,

très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Pierre HEIDET

vous remerciant bien sincèrement d'avoir partagé leur peine par votre présence, vos envois de fleurs, souvenirs et condoléances.

Un grand merci également à tout le personnel du CH Léon Binet de Provins.

POMPES FUNÉBRES CANARD
LE CHOIX FUNÉRAIRE
77160 PROVINS
01 60 58 01 01

ANNONCES 94 | JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 219€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 124€ HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarifs HT à la ligne : 60 (4,37 €) - 75/92/93/94 (5,39 €) - 77/78/95 (5,14 €)

Avis divers

**EPT
PARISESTMARNE&BOIS**

**MODIFICATION N2 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE
DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES**

Le public est informé que, par arrêté n2021-A-11 en date du 19 janvier 2021, le Président du territoire ParisEstMarne&Bois a engagé la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Maur-des-Fossés. Le projet de modification portera notamment sur l'évolution du lexique, des précisions apportées à certaines définitions et des modifications de rédaction de certains articles afin d'assurer une meilleure lisibilité des dispositions réglementaires.

Le projet de modification sera mis à disposition du public.

e-marchespublics.com

Publiez,
dématérialisez
vos marchés
publics

Conformité
réglementaire
et audience garantie

En savoir plus :
01.87.39.84.87

**Notre
territoire**

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

**SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT
PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!**



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

VOS INFOS
LOCALES

VAL-DE-MARNE

Un bus de la Croix-Rouge aide
les seniors à rester connectés

PAGE III

94

LE PSG
ENFIN UNE
VRAIE
ÉQUIPE!

PAGES 16 ET 17



REUTERS

Le Parisien



JEUDI 15 AVRIL 2021 N° 23833 - 1,70 €

**Notre-Dame,
deux ans après**

**« Les Français se
dépassent lorsque
le pire advient »**

EMMANUEL MACRON

Dans un entretien exclusif, le président de la République annonce que la cathédrale sera reconstruite dans les délais. Il fait le parallèle avec la mobilisation du pays pour combattre la pandémie.

PAGES 2 ET 3



MAXPPP

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 219€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 124€ HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarifs HT à la ligne : 60 (4,37 €) - 75/92/93/94 (5,39 €) - 77/78/95 (5,14 €)

Enquête Publique

publilégal®
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement et des procédures d'utilité publique
Tél : 01 49 56 60 00 - Mèl : prefecture@val-de-marne.gouv.fr
21-29 avenue du Général-de-Gaulle 94000 CRETEIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suppression du passage à niveau piéton n°5 situé sur la voie communale « la rue du Port » et la ligne ferroviaire « Nogent-le-Perreux-Bry à Champigny »

Commune de Saint-Maur-des-Fossés

1^{ère} insertion

Par arrêté préfectoral n° 2021/1206 du 8 avril 2021 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur la suppression du passage à niveau piéton n°5 situé sur la voie communale « la rue du Port » et sur la ligne ferroviaire « Nogent-le-Perreux-Bry à Champigny », sur le territoire de la commune de Saint-Maur-des-Fossés.

Cette enquête se déroulera du lundi 3 mai 2021 au vendredi 21 mai 2021 inclus soit pendant 19 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Maur-des-Fossés.

Madame Clothilde FRETIN-BRUNET, rapporteur extérieur à la Cour des Comptes, exercera la fonction de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites et orales pendant les permanences suivantes à la Direction du Pôle Urbanisme Aménagement (4^e étage) de l'Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle 94100 Saint-Maur-des-Fossés :

- **Vendredi 07 mai 2021 de 09h à 12h**
- **Mercredi 19 mai 2021 de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- à la mairie de Saint-Maur-des-Fossés - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 4^e étage (Direction du Pôle Urbanisme Aménagement) - du lundi au jeudi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45 et le vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45

- en ligne sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

- sur un poste informatique à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3^e étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra pendant toute la durée de l'enquête formuler ses observations et propositions sur le projet :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, et prévu à cet effet à l'Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 4^e étage (Direction du Pôle Urbanisme Aménagement), aux jours et heures d'ouverture précités ;

- par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Clothilde FRETIN-BRUNET, commissaire enquêteur ;

- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête papier et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais.

À l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le registre accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la préfète du Val-de-Marne.

À l'issue de l'enquête publique, la décision de supprimer le passage à niveau piéton n°5 est susceptible d'être prise par arrêté préfectoral.

L'arrêté d'ouverture d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Val de Marne.

EP 21-157

contact@publilegal.fr

Avis divers

EPT PARISESTMARNE&BOIS

Avis de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n2 du PLU de la commune de Saint-Maur-des-Fossés

L'Etablissement public territorial ParisEst-Marne&Bois a décidé de procéder à une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Maur-des-Fossés et a défini les modalités de mise à disposition du public par délibération du 02 février 2021.

Cette modification simplifiée n2 porte sur le règlement et a pour objet de :
- faire évoluer le lexique et apporter des précisions à certaines définitions ;
- modifier la rédaction de certains articles afin d'assurer une meilleure lisibilité des dispositions réglementaires.

Le public est informé que le dossier de cette modification sera mis à disposition du public à compter du **26 avril 2021 jusqu'au 28 mai 2021 inclus, soit 33 jours consécutifs.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés (Pôle Urbanisme et Aménagement (4^e étage), place Charles de Gaulle) du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h45 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45, sous réserve d'événements liés à la COVID-19.

Le public pourra consulter le dossier sans registre de concertation à la Direction urbanisme du Territoire ParisEstMarne&Bois, 1 place Uranie à Joinville-Le Pont, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sous réserve d'événements liés à la COVID-19.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Maur-des-Fossés : www.saint-maur.com

Les avis peuvent être émis sur l'adresse mail : modificationsimplifieplu2@mairie-saint-maur.com ou par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Maur-des-Fossés - Pôle Urbanisme et Aménagement (4^e étage) - Place Charles de Gaulle - 94100 Saint-Maur-des-Fossés. Ces contributions, par courrier ou voie électronique, devront être déposées au plus tard le 28 mai 2021 à 16h45.

Compte-tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente mise à disposition du dossier au public est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de

Saint-Maur-des-Fossés.

À l'issue de la mise à disposition, les registres portant sur la modification simplifiée n2 seront clos et signés par Monsieur le Président de l'EPT ParisEstMarne&Bois. Un bilan sera dressé et présenté devant le conseil territorial, sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.

EPT PARISESTMARNE&BOIS

INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE ET DELEGATION DU DPU-R SUR LA COMMUNE DE SAINT-AURICE

Par délibérations en date du 06 avril 2021, l'Etablissement Public Territorial ParisEst-Marne&Bois a :

- délégué le Droit de Préemption Urbain Renforcé de l'Etablissement Public Territorial sur la commune de Saint-Maurice à la commune et à l'EPPIF.
- instauré un périmètre d'étude sur le secteur dit « 18 rue du maréchal Leclerc » à Saint-Maurice.

Les délibérations et les plans annexés sont affichés pendant un mois au siège de l'EPT (14, rue Louis Talamoni à Champigny-sur-Marne) et à la mairie de Saint-Maurice. Ils sont tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme de l'EPT ParisEstMarne&Bois (1 place Uranie à Joinville-le-Pont) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et à la mairie de Saint-Maurice aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 12/04/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CONSEIL CAR
Sigle : CC
Objet social : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
Siège social : 8 rue de brie comte Robert, Local Numéro 4, 94520 PÉRIGNY
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL
Président : Monsieur GOBERT Robin Georges Bernard, demeurant 8 rue des Ferronniers, 94440 MAROLLES-EN-BRIE
Admission aux assemblées et droits de votes : En cas de pluralité d'associés, ceux-ci sont convoqués quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée, par lettre recommandée avec avis de réception, indiquant clairement les questions à l'ordre du jour. La discussion ne peut porter que sur les ques-

tions inscrites à l'ordre du jour. En principe, chaque associé participe personnellement au vote. Il peut toutefois se faire représenter pour la totalité de ses parts sociales par un autre associé ou par son conjoint. Toute personne morale pourra se faire représenter par un mandataire de son choix. Toute délibération de l'assemblée des associés est constatée par un procès-verbal mentionnant la date et le lieu de la réunion, les noms et prénoms des associés présents ou représentés avec l'indication du nombre de parts sociales détenues par chacun, les documents ou rapports soumis à l'assemblée, un résumé des débats, le texte des résolutions mises aux voix et le résultat des votes. Le procès-verbal d'assemblée est établi par la gérante sur un registre spécial, coté et paraphé par l'autorité légalement habilitée à cet effet, et tenu au siège social. Clause d'agrément :

Les cessions des parts sociales doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé Conformément à l'article 1690 du code civil, elles ne seront opposables à la société qu'après signification faite par elle dans un acte authentique. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants. De plus, elles sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté entre époux, que ce soit par décès, divorce, séparation de corps ou changement de régime matrimonial. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées à des personnes étrangères à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés en nombre, représentant au moins les trois quarts du capital social. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite personnelle, ou la liquidation judiciaire d'un associé.

Robin Gobert

CONTACT : Tél : 01 87 39 84 00

Par acte SSP du 01/04/2021 il a été constitué une SARL dénommée: BEAUTY FOREVER.PARIS Sigle: BF.PARIS Nom commercial: BEAUTY FOREVER.PARIS Siège social: 70 avenue de paris 94800 VILLEJUIF Capital: 5.000 € Objet: Achat-vente, import-export de tous produits et services liés à la cosmétique, parfumerie, savonnerie, hygiène, beauté, parapharmacie, soin du corps, luxe, vêtements, accessoires, bagagerie, bijoux. location, vente, prêt de tous services ou produits. jeux, loterie, événementiel lié à l'activité principale. Gérant: M. BASTIEN Sylvain 70 Avenue DE PARIS 94800 VILLEJUIF Co-Gérant: Mme BAUZON GUERRERO Ruth 70 Avenue DE PARIS 94800 VILLEJUIF Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de CRETEIL

Publiez vos annonces légales dans Le Parisien

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr 7/7 - 24H/24H

Suivant acte SSP en date du 18 mars 2021, constitution de la SARL :

Dénomination :

SAFA AVENIR

Capital : 1.000 Euros
Siège social : 55 rue Royale 94470 BOISSY SAINT LÉGER
Objet : La prise de participation dans toutes entités juridiques françaises et étrangères, constituées ou à constituer, par tout moyen, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, quels que soient leur objet social et leur activité ; gestion de toutes valeurs mobilières.
Gérant : M. Fabien RUME, 55 rue Royale 94470 BOISSY SAINT LÉGER
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL

Divers société

NOHA COIFFURE

SARL au capital de 2000 € Siège social : Centre commercial BOISSY 2 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER RCS CRETEIL 519768949

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/03/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2020, il a été nommé liquidateur(s) Mme KHIRANI Leila demeurant au Centre Commercial Boissy 2 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de CRETEIL.

« FONDATION ZENITH »
S.A.S. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 10 RUE DE L'ELYSEE 94340 JOINVILLE LE PONT
R.C.S : 810 442 772 CRETEIL

TRANSFERT DE SIÈGE
L'Assemblée générale du 09/03/2021, a décidé le transfert du siège de la Société, anciennement au « 10 RUE DE L'ELYSEE 94340 JOINVILLE LE PONT », elle sera désormais domiciliée à l'adresse « 26 RUE DU DOCTEUR CHARCOT 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE ».
L'article 4 « SIEGE SOCIAL » des Statuts a été modifié en conséquence.
Toutes les démarches ont été faites à cet effet.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.



Publiez votre annonce légale grâce au service dédié du Parisien



Plus de 600 journaux habilités



Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h



Formulaires certifiés pour une annonce conforme



Affichage en temps réel

★ Trustpilot
★★★★★
Trustscore 4,6 / 5 sur 2704 avis

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Un service proposé par



Le Parisien

Publiez vos marchés publics, vos concessions dans Le Parisien

Habilitations
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

01 87 39 84 40
pub@dematis.com